



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

discothèques

Question écrite n° 103886

Texte de la question

M. Patrick Beaudouin attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le récent cas de discrimination avéré à l'égard de personnes handicapées. Comme l'ont rapporté de grands quotidiens nationaux le 30 août dernier, un groupe de sept personnes handicapées mentales, dont trois personnes trisomiques 21, ont été refoulées d'une discothèque près de Dinard. Quatre familles ont porté plainte. La sous-préfecture de Saint-Malo a réagi fermement et envisage une fermeture administrative de l'établissement pour trois mois. Ce fait divers révèle que le regard de la société sur le handicap, et en particulier sur le handicap mental, doit évoluer. En effet, l'attitude de rejet à l'égard du handicap mental en France est encore très prégnante. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures de sensibilisation fortes le Gouvernement mène, ou entend mener, pour enrayer ce regard négatif sur le handicap qui va à l'encontre des principes essentiels de respect de l'humanité.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Beaudouin](#)

Circonscription : Val-de-Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103886

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9544